



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-314 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 novembre 2019, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro **1675-314** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à modifier les normes permises quant à l'emplacement de bâtiments situés en zone agricole de même que leur pourcentage maximal de superficie occupée et créer des règles d'exception quant à la superficie occupée permise pour une exploitation agricole composée de serres. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 9 décembre 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 11 novembre 2019.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de novembre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau